

# Procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 25 avril 2026

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 avril à 10 h

Le Conseil Municipal de la commune de FLEURAT dûment convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. BARDET Julien, maire.

**Présents** : M. BARDET, maire, Mmes MONTENON, BONNAL, M. JANNOT, adjoints, MM. BARDET, JEANROT, Mmes PINAUD, FARNER, BONNAVAL.

**Excusés** : M. BANCELIN Dorian donne pouvoir à M. BARDET Julien  
M. AFONSO Carlos donne pouvoir à M. BARDET Didier

Nombre de conseillers : en exercice : 11    Présents : 9    Votants : 11

L'ordre du jour était le suivant :

- Validation du P-V de la séance du 20/03/2026
- Approbation du compte de gestion 2025
- Approbation du compte administratif
- Affectation du résultat du budget principal
- Vote des subventions
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Vote du budget primitif principal 2026
- Fongibilité des crédits
- Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Désignation des délégués au syndicat Gartempe-Sedelle
- Panneau pocket et adhésion à l'association des maires ruraux
- Désignation d'un délégué au numérique
- Création de 3 commissions relatives à l'élaboration des projets futurs
- Délibération portant création au tableau des effectifs d'emplois permanents et relative au recrutement, le cas échéant, d'agents contractuels
- Tableau des effectifs
- Accroissement temporaire d'activité
- Vente d'une parcelle de la commune à M. LARAUD
- Aide au paiement de la facture d'eau

Mme FARNER Stéphanie a été nommée secrétaire de séance

Le PV de la séance du 20/03/2026 a été approuvé.

Mme BONNAVAL souhaite que soit rectifié le PV du 03/03/2026 au prochain conseil municipal.

## Approbation du compte de gestion 2025

Le compte de gestion de l'exercice 2025 du budget principal dressé par le service de gestion comptable de La Souterraine est accepté sans observation.

## Approbation du compte administratif

Madame Jacqueline BONNAVAL présente le compte administratif 2025.

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal dont les résultats de l'exercice 2025 sont :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 283 254,86 €

Recettes : 383 576,02 €

Soit un excédent de 100 321,16 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 142 620,89 €

Recettes : 94 214,16 €

Soit un déficit de 48 406,73 €

### Résultat de l'exercice 2025 :

$100\,321,16 - 48\,406,73 = 51\,914,43$  €

Excédent antérieur reporté : 795 735,22 €

Excédent exercice 2025 : 51 914,43 €

Résultat cumulé global : 847 649,65 €

## Affectation du résultat du budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice 2025----- - 48 406,73 €

Résultat d'investissement antérieur reporté-----+ 97 822,08 €

Solde d'exécution cumulé -----+ 49 415,35 €

Restes à réaliser -----0 €

TOTAL-----+ 49 415,35 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution de l'exercice 2025----- + 100 321,16 €

Excédent reporté -----+ 697 913,14 €

TOTAL A AFFECTER-----+ 798 234,30 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Couverture du besoin en financement	
De la section d'investissement (compte 1068) -----	0 €
Reste sur excédent de fonctionnement (report au BP ligne 002) -----	798 234,30 €
TOTAL-----	798 234,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus à la ligne 002 du budget primitif 2026.

### **Vote des subventions**

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter les subventions versées aux différents organismes et associations en 2026.

Mme BONNAL Marie-Pascale, présidente de l'association Fleur de Lire, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes au budget : 3000 €

<b>Associations</b>	
Société de Chasse	170,00 €
Amicale Fleuratoise	170,00 €
Fleur de Lire	170,00 €
Danse Libre à Fleurat	170,00 €
Ligue contre le cancer	40,00 €
SPA	40,00 €
Centre des jeunes agriculteurs	40,00 €
CIVAM	40,00 €
École du chat	40,00 €
FNACA Grand-Bourg	40,00 €
FNACA Naillat	40,00 €
Amicale des pompiers Bussière-Dunoise	50,00 €
Amicale des pompiers Grand-Bourg	50,00 €
Subvention exceptionnelle « Foire aux plants » Fleur de Lire	150 €
Subvention exceptionnelle « Foire aux plants » ACCA	150 €
Subvention proposition sur délibération	1 640,00 €
Total	3 000,00 €

### **Vote des taux des impôts directs locaux 2026**

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, monsieur le maire propose de ne pas modifier les taux votés en 2025 et de fixer les taux 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,52 %
- Taxe Foncière bâtie : 33,60 %
- Taxe Foncière non bâtie : 68,04 %

Ce qui porte le produit fiscal attendu à la somme de 102 219 €, et charge monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné de la présente décision.

### **Vote du budget primitif 2026**

Monsieur le maire présente le budget primitif principal 2026 équilibré en recettes et en dépenses, d'un montant total de 1 999 140,32 € soit :

- 1 145 168,24 € en section de fonctionnement
- 853 972,08 € en section d'investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve avec 10 voix pour et 1 abstention le budget primitif principal 2026 présenté ci-dessus.

### **Délibération approuvant la fongibilité des crédits**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 10 voix pour et 1 abstention.

- D'autoriser le maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

#### Montant des dépenses réelles par section :

- Section de fonctionnement : .....353 761,47 €
- Section d'investissement : .....853 705,08 €

#### Montant des virements de crédits autorisés par section :

- Section de fonctionnement : .....26 532,11 €
- Section d'investissement : .....64 027,88 €

- D'habiliter le maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

### **Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

M. le maire informe que la commission est désormais composée de 5 membres dont 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Il demande au conseil municipal de désigner 3 membres issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège, soit :

M. BARDET Didier  
 Mme MONTENON Danielle  
 Mme BONNAL Marie-Pascale

Ainsi que 2 conseillers issus de la deuxième liste, soit :

M. JEANROT Frédéric  
Mme BONNAVAL Jacqueline

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal nomme :

M. BARDET Didier  
Mme MONTENON Danielle  
Mme BONNAL Marie-Pascale  
M. JEANROT Frédéric  
Mme BONNAVAL Jacqueline

Membres du bureau de la commission de contrôle des listes électorales.

### **Désignation des délégués au syndicat Gartempe/Sedelle**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de désigner 2 représentants titulaires pour ce syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal désigne M. BARDET Julien et Mme BONNAL Marie-Pascale afin de représenter la commune auprès de ce syndicat.

### **Adhésion au dispositif Panneau Pocket et à l'association des maires ruraux de France**

M. le maire explique la nécessité d'améliorer la communication externe de la commune. Dans ce but, l'outil numérique Panneau Pocket permet de communiquer de manière efficace avec les administrés mais également les membres du conseil.

Outre l'intérêt des publications et des outils mis à disposition par l'association des maires ruraux, un tarif préférentiel est proposé à l'adhésion de Panneau Pocket pour tous les adhérents de l'AMR.

M. le maire propose d'adhérer à l'AMR pour un tarif annuel de 110 €

M. le maire propose d'adhérer à Panneau Pocket pour une durée de 1 an au tarif de 130 €

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à l'association des maires ruraux,

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au dispositif Panneau Pocket.

### **Désignation d'un délégué au numérique**

M. le maire expose la nécessité de désigner un délégué au numérique qui serait chargé de gérer et d'alimenter l'ensemble des outils numériques destinés à la communication de la commune tels que la page Facebook, le site internet de la commune ainsi que Panneau Pocket.

M. le maire propose de désigner M. BARDET Didier comme délégué au numérique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 1 abstention de désigner M. BARDET Didier comme délégué au numérique.

## **Commissions relatives aux « projets futurs »**

M. le maire expose la nécessité de créer 3 commissions qui seraient ouvertes aux administrés qui souhaitent s'impliquer dans les projets futurs. Ces 3 commissions s'organiseraient comme suit :

Chaque commission est présidée par le maire et organisée par un conseiller municipal. Les commissions peuvent associer des habitants volontaires afin de favoriser la participation citoyenne à terme.

M. le maire propose :

### **1) Commission transition écologique et gestion des ressources**

Cette commission sera notamment chargée de :

- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Étude et mise en œuvre de solutions d'économie d'énergie (éclairage public LED).
- Déploiement de récupérateurs d'eau et accès à des puits communaux.
- Suivi du retour à une gestion publique et maîtrisée de l'eau potable.
- Veille sur les projets liés au développement durable et recherche de subventions.

Supervisée par M. BANCELIN Dorian

### **2) Commission vie locale, solidarité et participation citoyenne**

Cette commission sera notamment chargée de :

- Organisation de permanences régulières des élus.
- Mise en place de réunions publiques et rencontres dans les villages.
- Création et animation du Conseil des sages et du Conseil local des jeunes.
- Développement des outils de communication (gazette, numérique, affichage).
- Soutien aux associations et organisation de moments conviviaux (accueil des nouveaux habitants).
- Développement du tiers-lieu comme espace de services solidaires et de rencontres.

Supervisée par Mme PINAUD Delphine

### **3) Commission suivi et amélioration de la voirie communale**

Cette commission sera notamment chargée de :

- Suivi et amélioration de la voirie communale.
- Réhabilitation et entretien du bâti communal.
- Aménagement d'espaces extérieurs favorisant les rencontres.
- Développement et entretien des chemins et parcours de randonnée.
- Mise en valeur du patrimoine communal (fontaines, villages, paysages).
- Coordination du fleurissement et de l'embellissement de la commune.

Supervisée par Mme FARNER Stéphanie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ces commissions.

## **Aide au paiement des factures d'eau**

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 27 mars 2025 relative à l'octroi d'une aide financière de 80 € pour les foyers les plus modestes concernant le paiement de leur facture d'eau.

Monsieur le maire propose de réitérer cette proposition, et de nouveau apporter une aide financière pour le paiement des factures d'eau 2025. Cette aide continuera d'être calquée sur le revenu fiscal de référence pris en compte pour l'octroi du chèque énergie, à savoir :

- 11 000 € pour une personne seule
- 16 500 € pour un couple
- 19 800 € pour un couple avec 1 enfant
- 23 100 € pour un couple avec 2 enfants
- 27 600 € pour un couple avec 3 enfants

Pour la constitution du dossier, il sera demandé comme documents : l'avis d'imposition 2024, un RIB et une facture acquittée.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 contre, le conseil municipal décide d'apporter une aide financière d'un montant de 80 € dans les conditions sus mentionnées.

### **Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

M. le maire explique qu'afin de pouvoir recruter dans l'urgence, il est nécessaire d'adopter cette délibération qui permet de recruter un contractuel sur un poste permanent vacant sans attendre la fin du délai de publication obligatoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette délibération.

### **Délibération portant création au tableau des effectifs d'emplois permanents et relative au recrutement, le cas échéant, d'agents contractuels**

M. le maire explique : Comme la secrétaire actuelle n'a pas le concours de catégorie B, il est nécessaire de créer un poste de secrétaire générale de mairie ouvert aux contractuels au tableau des effectifs.

Egalement, suite à la démission de l'agent technique, il est envisagé de recruter 2 agents techniques sur des postes ouverts aux contractuels de 20 h, ainsi leurs compétences pourraient se compléter.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- La création, à compter du 25/04/2026 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie, dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie B à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- La création, à compter du 25/04/2026 au tableau des effectifs de 2 emplois permanents d'adjoint technique, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

## Tableau des effectifs

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

La démission de l'agent technique étant effective depuis le 22 avril 2026, il est nécessaire de le remplacer. Afin d'optimiser la possibilité de réunir toutes les compétences que nécessite ce poste, M. le maire propose de créer 2 postes d'adjoint technique qui permettront de mutualiser les compétences de chacun.

Le maire propose à l'assemblée :

- La création de 2 postes d'adjoint technique sur le grade d'adjoint technique catégorie C à temps non complet de 20 heures.

De ce fait le tableau des effectifs sera réparti comme suit :

Intitulé	Nombre d'heures	Nombre de postes
Filière administrative		
Rédacteur	35	1
Filière technique		
Adjoint technique territorial	35	1
Adjoint technique territorial	20	2

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'adopter la proposition du maire
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 25 avril 2026.

## Vente de la parcelle B 1747

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de M. LARAUD Laurent domicilié au 41 Le Trois et Demi à Fleurat, qui sollicite l'acquisition de la parcelle B 1747 d'une superficie totale de 197m<sup>2</sup>.

Cette parcelle jouxte la propriété de M. LARAUD et ne présente aucun intérêt pour la commune. Faisant partie du domaine privé de la commune, aucune enquête publique n'est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- fixe le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain à 1 euro soit pour la parcelle B 1747 : 197euros,
- désigne Maître LOYTIER, notaire à Dun le Palestel pour la réalisation de l'acte de vente, les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- charge Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte.

De plus, si la commune vient à faire l'acquisition de la parcelle B 1566, actuellement sous la propriété de l'Etat, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Céder la parcelle au même prix à M. LARAUD qu'elle lui a été vendue par l'Etat.
- Désigne Maître LOYTIER, notaire à Dun Le Palestel pour la réalisation de l'acte de vente, les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- Charge Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer l'acte.

### **Désignation d'un délégué au Centre de gestion de la Creuse**

M. le maire informe de la nécessité de désigner un délégué afin de représenter la commune au sein du CDG 23.

Il propose M. BARDET Didier comme délégué titulaire  
M. BARDET Julien comme délégué suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne M. BARDET Didier comme délégué titulaire et M. BARDET Julien comme délégué suppléant au sein du CDG 23.

### **Questions diverses :**

#### **Dégâts cimetière :**

Mme BONNAVAL Jacqueline présente un compte rendu de l'état du cimetière :

Un état des lieux a été constaté avec l'entreprise Elabor. En effet les travaux ont entraîné quelques dégradations comme deux carreaux de verrière abîmés, la stèle du monument d'une concession reprise cassée en tombant, des bordures fragilisées.

L'ampleur des travaux réalisés entraîne à fortiori des dégradations.

Il est nécessaire d'attendre le tassement de la terre avant d'en faire un rajout et de semer de la pelouse. L'entreprise Elabor doit revenir et il lui sera demandé, dans la mesure du possible :

- une prestation de nivellement de terrain gratuite,
- la réparation de la verrière, la consolidation des bordures,
- l'enlèvement de la stèle cassée et du monument sur la concession reprise.

L'entreprise Elabor a fourni un nouveau plan du cimetière qui a été validé. Mme BONNAVAL suggère d'en faire un agrandissement afin de l'afficher de manière permanente au cimetière accompagné de la liste des concessions.

Il a été demandé à Elabor de compléter le registre alpha numérique de l'ossuaire qui ne précisait pas les noms des défunts retrouvés sur les archives.

#### **Bilan point à temps :**

Il a été demandé à Evolis conseil pour chiffrer le point à temps nécessaire pour la commune de Fleurat.

Une commande de 4 tonnes de PATA a été faite.

#### **Fleurs à acheter :**

Les jardinières devant la mairie seront enlevées et la plantation en pleine terre sera privilégiée pour des vivaces. 2 devis ont été demandés aux entreprises Fleurat Horticulture et SAS Les Serres de la Chapelle.

**Remplacement des portes des logements situés 2 et 4 route de Brézenty :**

Le devis de l'entreprise ADAM a été sélectionné pour un montant HT de 2 640 € mais en modifiant la couleur « bois » pour une couleur « beige ».

**Portes de l'église :**

La peinture des portes de l'église, financée en grande partie par la somme versée à la commune suite à la dissolution de l'association « Agir pour le patrimoine », a été réalisée.

**Demande de busage de M. RONZEAU**

M. RONZEAU a fait une demande de travaux incluant le busage de 2 nouvelles entrées pour son champ situé au lieu-dit Les Loges. Le conseil municipal autorise M. RONZEAU à effectuer les travaux mais ceux-ci resteront à sa charge. Une demande devra être effectuée en amont et le fossé devra être remis en état.

**Licence IV :**

La licence IV appartenant à la commune a été mise à disposition de l'association « L'Amicale Fleuratoise » jusqu'à la fin du dernier mandat. M. le maire souhaite réunir l'ensemble des associations afin de réfléchir à la meilleure solution afin que toutes les associations puissent disposer de la licence IV équitablement.

**Demande d'aide au permis de conduire :**


Une habitante avait demandé à la commune une aide financière pour l'obtention du permis de conduire. Cette personne est suivie par l'aide sociale. Le conseil municipal souhaite que le département, qui dispose de la compétence aide sociale, puisse justifier de la nécessité de l'intervention de la commune.

De plus, il semble nécessaire qu'un projet professionnel soit élaboré afin de motiver cette requête.

**Inventaire de l'éclairage public :**

M. le maire demande aux conseillers de bien vouloir répertorier les éclairages publics qui ne fonctionnent plus afin de réaliser les travaux nécessaires.

Le maire,  
M. Julien BARDET


The stamp is circular with a blue border. It contains the text 'MAIRIE DE FLEURY' at the top and '23 CREUSE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tree and a castle tower.

La secrétaire de séance,  
Mme FARNER Stéphanie



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.